

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2261

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	400 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	400 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	400 000 000	400 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de créer un financement des Agences de l'eau à hauteur de 400 millions d'euros.

Le rapport « Redevances des agences de l'eau et atteintes à la biodiversité » du Comité pour l'économie verte a démontré l'insuffisance des financements des Agences de l'eau, qui nuit à l'accomplissement de leurs missions dans le cadre de la protection des milieux naturels aquatiques, notamment l'objectif européen de « bon état » de l'eau en 2027 qui semble inatteignable pour la France. Il estime que les ressources des Agences de l'eau doivent être augmentées de 400 millions d'euros.

En 1ère partie du PLF, la fin du plafonnement des ressources des Agences de l'eau de même que l'affectation d'une part de la taxe d'aménagement à ces opérateurs, déposés par notre groupe, ont été refusés.

Cet amendement vise donc à abonder de 400 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) les crédits de l'action "07 – Gestion des milieux et biodiversité" du programme 113 "Paysages, eau et biodiversité", afin de financer les Agences de l'eau, et de baisser

du même montant en AE et CP les crédits de l'action "04 – Routes – Entretien" du programme 203 "Infrastructures et services de transports".

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles budgétaires, mais nous ne souhaitons pas nécessairement réduire les crédits du programme 203 et nous invitons le gouvernement à lever le gage.